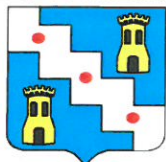


MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY  
69210

Mairie de CHEVINAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Délibération n° 2 – Séance du 20 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars  
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Christian DERBOUL, Maire

**Présents** : Frédéric PAULOIS, Françoise LEMERLE, Louis PASCUAL, Virginie LAMONTAGNE, Hervé MOISSONNIER, David LECOANET, Sandrine THOMAS, Chrystel ANTOINE, Cédric JOLY, Paul CALVET, Johann RONY, Caroline GIMENEZ, Iléna PONS.

**Absent excusé** : Liliane DENIS (pouvoir donné à Louis PASCUAL).

**Date de convocation** : 16 mars 2026

**OBJET : Délégation pour les achats de la Commune**

Afin de rendre plus fluide les décisions d'achats de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répartir les compétences comme suit :

- ↳ Pour les achats d'un montant inférieur à 5 000.00 € : délégation au Maire ou aux Adjoints
- ↳ Pour les achats d'un montant supérieur à 5 000.00 € : décision du Conseil Municipal

Il est par ailleurs précisé que Monsieur le Maire et les Adjoints rendront compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** ce mode de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

Le Maire,  
Christian DERBOUL



Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture